



# EN RÉSUMÉ

Pour environ 3 \$ par mois

pour une résidence de valeur moyenne,  
la Municipalité pourra :



## AMÉLIORER

la sécurité incendie



## PROTÉGER

ses équipements municipaux



## AMÉLIORER

les opérations de voirie  
et de déneigement



## RÉDUIRE

certaines dépenses récurrentes



## OFFRIR

des services plus efficaces  
à long terme



**UN FAIBLE INVESTISSEMENT  
POUR DES BÉNÉFICES DURABLES  
POUR TOUS LES CITOYENS !**



## UN PROJET STRUCTURANT POUR NOTRE MUNICIPALITÉ

Le Règlement d'emprunt no. 364-26 vise à doter la Municipalité  
d'infrastructures adaptées aux besoins actuels et futurs.

En regroupant le garage municipal, l'entreposage des abrasifs  
et une nouvelle caserne incendie **sur un même site**,  
la Municipalité investit dans :



LA SÉCURITÉ  
DES CITOYENS



L'EFFICACITÉ  
DES SERVICES  
MUNICIPAUX



LA PROTECTION  
DE SES ACTIFS



LE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DE SES  
INFRASTRUCTURES



INVESTIR AUJOURD'HUI,  
C'EST BÂTIR UN AVENIR PLUS SÉCURITAIRE ET PLUS EFFICACE.

